

### CARACTERISTIQUES (Source : Groupe Amundi)

**Date création :** 22/12/2016  
**Classification AMF :** -  
**Indice Référence :** 100% MSCI EMU  
**Devise :** EUR  
**Eligible au PEA :** Oui  
**Affectation des sommes distribuables :**  
 C : Capitalisation  
**Code ISIN :** LU1530900841  
**Durée minimum de placement recommandé :** 5 ans

### Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### CHIFFRES CLES (Source : Groupe Amundi)

**Valeur Liquidative (VL) :** 1 577,01 ( EUR )  
**Actif géré :** 118,69 ( millions EUR )  
**Derniers coupons versés :** -

### ACTEURS (Source : Groupe Amundi)

**Société de gestion :** CPR ASSET MANAGEMENT

### MODALITES DE FONCTIONNEMENT (Source : Groupe Amundi)

**Fréquence de valorisation :** Quotidienne  
**Minimum 1ère souscription :**  
 1 dix-millième part(s)/action(s)  
**Minimum souscription suivante :**  
 1 dix-millième part(s)/action(s)  
**Frais d'entrée (max) :** 5,00%  
**Frais de sortie (max) :** 0,00%  
**Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation :**  
 1,95%  
**Commission de surperformance :** Oui

Tous les détails sont disponibles dans la documentation juridique

### STRATEGIE D'INVESTISSEMENT (Source : Groupe Amundi)

L'objectif d'investissement du fonds est de surperformer les marchés actions de la zone euro sur le long terme (5 ans minimum), en sélectionnant des actions d'entreprises de la zone euro engagées dans la lutte contre le changement climatique. Le processus d'investissement intègre également des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E, S et G – soit collectivement ESG).

### ANALYSE DE LA PERFORMANCE (Source : Fund Admin)

#### EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE EN BASE 100 (Source : Fund Admin)



A : Durant cette période, le Compartiment a été géré sur la base d'une politique d'investissement différente de celle actuellement en vigueur.

B : Depuis le début de cette période, le Compartiment applique la nouvelle politique d'investissement.

### PERFORMANCES NETTES PAR PERIODE GLISSANTE (Source : Fund Admin) \*

Depuis le	1 an 28/06/2024	3 ans 30/06/2022	5 ans 30/06/2020	10 ans -	Depuis le 22/12/2016
<b>Portefeuille</b>	<b>11,30%</b>	<b>12,35%</b>	<b>9,70%</b>	-	<b>5,49%</b>
<b>Indice</b>	<b>14,06%</b>	<b>16,44%</b>	<b>12,12%</b>	-	<b>7,96%</b>
<b>Ecart</b>	<b>-2,75%</b>	<b>-4,10%</b>	<b>-2,42%</b>	-	<b>-2,47%</b>

\* Données annualisées

#### Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
<b>Portefeuille</b>	<b>8,37%</b>	<b>11,95%</b>	<b>-12,38%</b>	<b>18,87%</b>	<b>-2,72%</b>	<b>22,22%</b>	<b>-15,35%</b>	<b>10,86%</b>	-	-
<b>Indice</b>	<b>9,49%</b>	<b>18,78%</b>	<b>-12,47%</b>	<b>22,16%</b>	<b>-1,02%</b>	<b>25,47%</b>	<b>-12,71%</b>	<b>12,49%</b>	-	-
<b>Ecart</b>	<b>-1,12%</b>	<b>-6,83%</b>	<b>0,09%</b>	<b>-3,29%</b>	<b>-1,71%</b>	<b>-3,25%</b>	<b>-2,64%</b>	<b>-1,63%</b>	-	-

### VOLATILITE (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le lancement
<b>Volatilité du portefeuille</b>	<b>14,29%</b>	<b>13,70%</b>	<b>14,31%</b>	<b>16,77%</b>
<b>Volatilité de l'indice</b>	<b>14,49%</b>	<b>14,34%</b>	<b>15,30%</b>	<b>17,99%</b>

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Les données sont annualisées.

Avant toute souscription, veuillez vous référer au Document d'Informations Clés (DIC)

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

ANALYSE DU PORTEFEUILLE GLOBAL (Source : Groupe Amundi)

Nombre d'émetteurs (hors liquidités) : 48

PRINCIPALES LIGNES EN PORTEFEUILLE

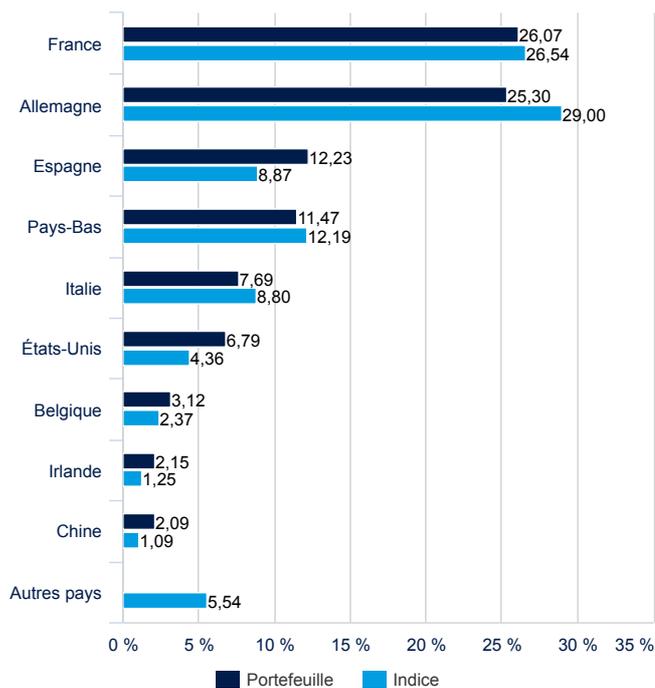
(Source : Groupe Amundi) \*

	Secteur	Poids (PTF)	Ecart / Indice
SAP SE / XETRA	Technologies de l'info.	5,21%	0,50%
BANCO SANTANDER SA MADRID	Finance	4,91%	3,05%
ASML HOLDING NV	Technologies de l'info.	4,26%	-0,43%
SIEMENS AG-REG	Industrie	4,07%	1,12%
INTESA SANPAOLO	Finance	4,04%	2,75%
IBERDROLA SA	Services publics	3,31%	1,66%
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	3,17%	0,98%
KBC GROUP NV	Finance	3,12%	2,77%
SANOFI - PARIS	Santé	3,08%	1,48%
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	Services de communication	2,96%	1,07%

\* Hors OPC

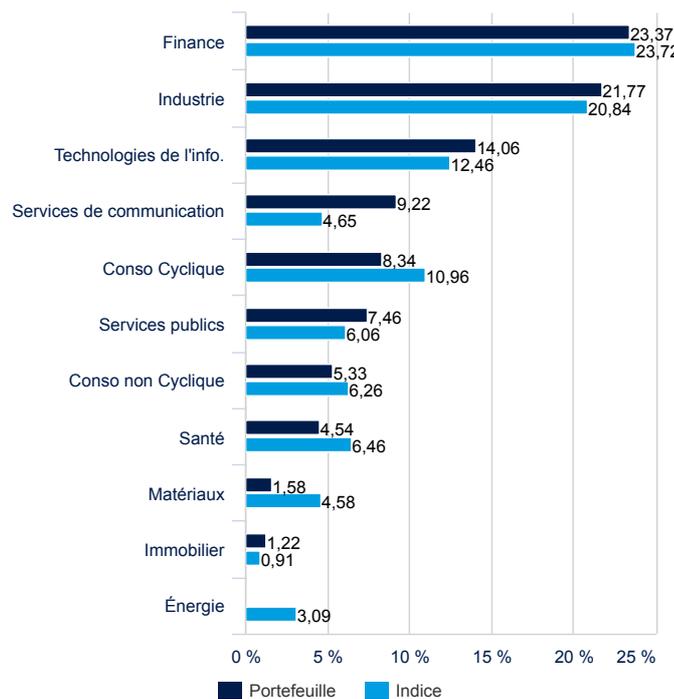
REPARTITION GEOGRAPHIQUE

(Source : Groupe Amundi)



REPARTITION SECTORIELLE

(Source : Groupe Amundi)



Hors OPC

Votre fonds présente notamment un **risque de perte en capital** supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Autres risques importants pour le fonds : **risque actions et de marché (y compris le risque lié aux petites capitalisations boursières et aux marchés émergents), risque de change, risque de contrepartie, risque de liquidité**. La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds. **Pour en savoir plus sur les risques et leur définition, veuillez-vous reporter à la rubrique « Profil de Risque » du prospectus de ce fonds.**

## EQUIPE DE GESTION

**Vafa Ahmadi**

Responsable de la gestion thématique

**Alexandre Blein**

Gérant de portefeuille

**Gaël Des Prez de la Morlais**

Gérant de portefeuille

## Label ISR



Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite le compartiment lequel doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label (<https://www.lelabelisr.fr>).

## Classification SFDR\*



Ce compartiment reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à [l'Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [CPRAM](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable de CPRAM et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le compartiment visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du compartiment.**

\* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

## Lexique ESG

### Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

### Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

« E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).

« S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).

« G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires...).

## Echelle de notation ESG

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



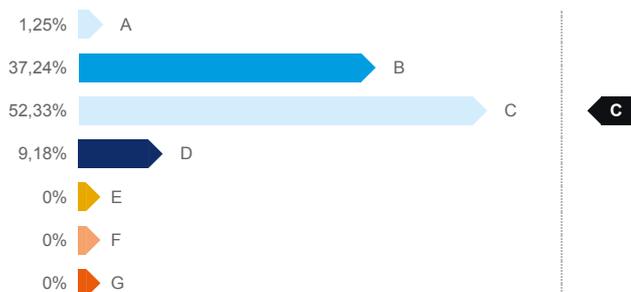
## NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Univers d'investissement ESG

100% MSCI EMU NR Close

### Répartition du portefeuille par notation ESG<sup>1</sup>



### Scores et Notes ESG

	Portefeuille	Indice
E Score	1,18	1,01
S Score	1,15	0,95
G Score	0,63	0,52
Score ESG moyen	1,29	1,07
Note ESG moyenne	C	C

### Couverture de l'analyse ESG<sup>2</sup> (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	48
% du portefeuille noté ESG <sup>2</sup>	100%

## Label ISR



## Niveau de durabilité (source : Morningstar)



Le niveau de durabilité est une notation produite par la société Morningstar qui vise à mesurer le niveau de responsabilité d'un fonds de façon indépendante sur la base des valeurs en portefeuille. La notation s'établit de très faible (un globe) à très élevé (5 globes). L'obtention de cette notation par le compartiment ne signifie pas que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité.

Source Morningstar ©

Sustainability Score – sur la base des analyses de risques ESG fournies par Sustainalytics sur les entreprises, utilisées dans le calcul du score de durabilité de Morningstar.

© 2025 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site [www.morningstar.com](http://www.morningstar.com).

Date de notation : 30/06/2025

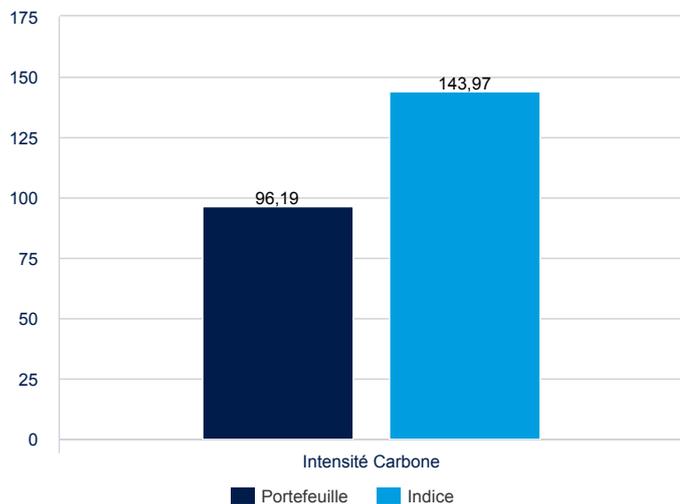
<sup>1</sup> Titres en circulation en fonction des critères ESG, hors liquidités.

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou objectifs du fonds.

**Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance**

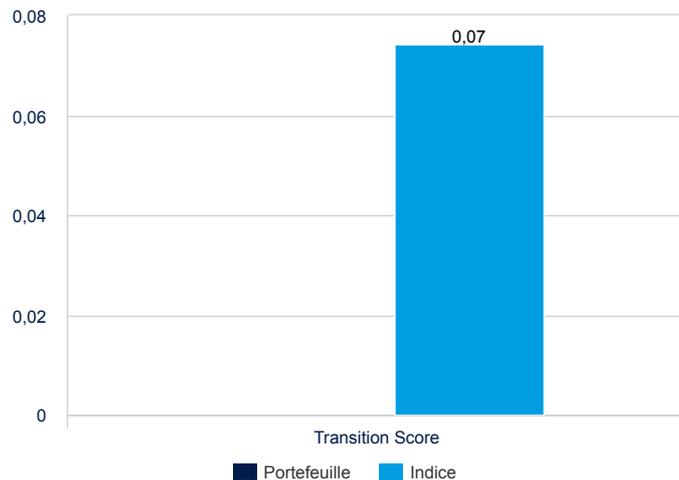
En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

**ENVIRONNEMENT : Intensité carbone**



Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements – tCO2eq/€m de revenus  
Source : Trucost

**ENVIRONNEMENT : Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone (%)**

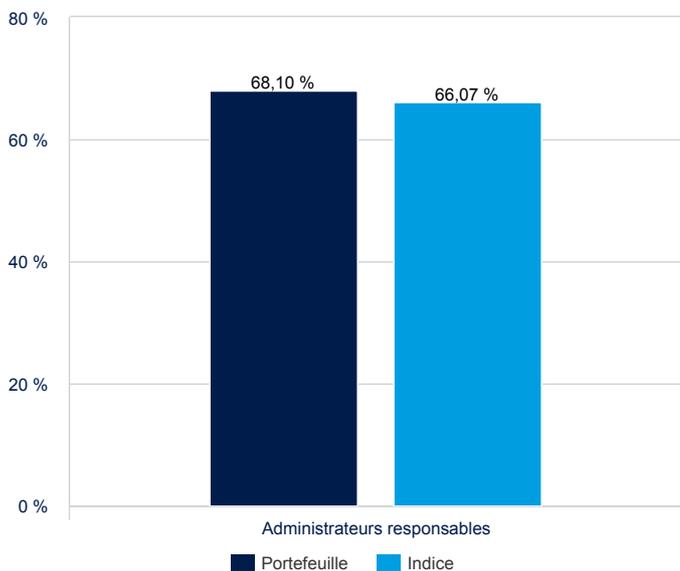


Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris  
Source : SBTi, CDP

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 98,72% 99,94%

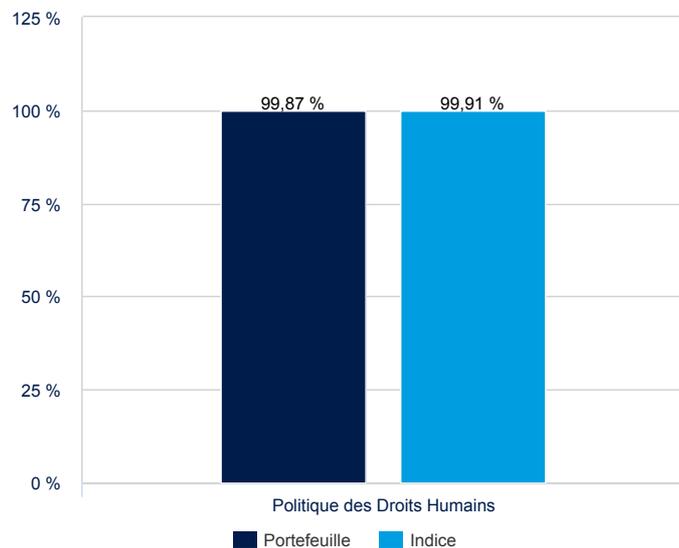
Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 100%

**GOVERNANCE : Indépendance du Conseil d'Administration**



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 98,97% 100%

**RESPECT DES DROITS HUMAINS : travail décent et liberté d'association**



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 98,97% 100%

**Sources et définitions**

**Intensité carbone** : Le PAI 3 mesure les Emissions carbone exprimées en M€ de chiffres d'affaires. L'intensité des Gaz à Effet de Serre du portefeuille est déterminée par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires).

Amundi s'appuie sur le fournisseur de données S&P-Trucost dont la méthodologie est basée sur le Greenhouse Gas Protocol :

Le Scope 1 : Emissions directes induites par les ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.

Le Scope 2 : Emissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

Le Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, nous avons choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3.

**Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone** : L'ampleur des investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone dans le portefeuille est déterminé en calculant la somme des pondérations de ces entreprises qui n'ont pas soumis d'objectif SBTi ou CDP. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur. Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

**Indépendance du Conseil d'Administration** : Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

**Respect des Droits Humains** : Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.